

CFDD – 2021-01-18 – préparation de l’avis sur le projet de plan de reprise et de résilience qui a été déposé à la Commission européenne - Points d’attention du BDF – analyse (sommaire) draft

En surligné jaune, les points importants pour les PH

En vert, les commentaires et attentes du BDF (prises de paroles de Pierre si possible)

En fuschia , gros points d’attention !!!!

Chapitre 1 . objectifs généraux et contexte du plan

= p. 2 : répondre en particulier aux défis environnementaux, numériques, de la mobilité, de l’inclusion sociale et du vivre ensemble, et de la productivité.

1. → Relancer l’économie et rendre notre pays plus prospère et résilient sur le long-terme = investir et lever les freins à la croissance potentielle

= projets d’investissements stratégiques et des réformes structurelles pour lutter contre certains facteurs de vulnérabilité caractérisant l’économie belge. Ces investissements et réformes viseront à répondre notamment aux recommandations spécifiques adressées à la Belgique dans le cadre du Semestre européen (voir chapitre 1, section 4).

2. → la soutenabilité budgétaire (L’accord de gouvernement fédéral prévoit notamment un effort annuel fixe de 0,2% du PIB, auquel pourra s’ajouter un effort variable en fonction des conditions macroéconomiques.)

3. → cinq axes stratégiques : (1) le climat, la durabilité et l’innovation, (2) la transformation numérique, (3) la mobilité et les travaux publics, (4) le social et vivre-ensemble et (5) la productivité

4. → La transition vers une économie décarbonée sera au coeur du plan belge pour la reprise et la résilience (engagements green deal européen) : -55% d’ici à 2030 et de neutralité climatique pour 2050, d’importants investissements et réformes seront réalisés notamment dans les domaines de

a. la **rénovation énergétique des bâtiments**, des technologies émergentes permettant de décarboner notre économie - notamment l’hydrogène -, de **l’économie circulaire**, de la protection de la biodiversité et des ressources naturelles telle que l’eau. → **La rénovation des bâtiments doit être liée à leur accessibilité sinon les PH ne pourront jamais accéder aux retombées du green deal**

b. **P.3 : faire de la Belgique un champion numérique en Europe** dont accélérer la numérisation de nos services publics, des zones d’activité économique, et des établissements scolaires, .., et investir dans l’intelligence artificielle. → **idem : mise en accessibilité de ces services et biens . il faut en parallèle intégrer dna sle green deal les défis d’accessibilité de l’EAA, directive que la Belgique doit aussi mettre en oeuvre dans les prochaines années : articuler ces 2 préoccupations majeurs !!!!**

- c. réseau de transport plus fluide et plus vert → idem :accessibilité de tous les projets et infrastructures SNCB + interopérabilité accessible à tous !!!
- d. investir dans un système social et de soins de santé, dans notre capital humain et l'acquisition de compétences en adéquation avec le marché du travail, que ce soit à travers l'enseignement, la formation ou la reconversion de nos travailleurs, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables → le COVID a renforcé l'isolement et l'exclusion des PH : pas d'accès aux biens, soins, il faut créer les métiers d'accompagnement manquants aux PH et aux familles qui ont du compenser l'absence de soutien public
- e. renforcement de notre économie et de nos moyens d'innovation ... et favoriser une participation maximale au marché du travail → 1. L'EAA doit être un pilier : il faut que notre économie développe un environnement accessible dans tous les domaines de la vie, pas uniquement pour les PH mais aussi pers âgées, multiculturalisme, etc... 2. La formation et l'emploi des PH sont une cata . la BE le plus mauvais pays de l'UE sur le plan de l'emploi des PH au travail

p. 8 . diagnostic en matière de cohésion sociale et d'inclusion

NB : Le diagnostic présenté dans cette section est préliminaire et partiel. Il sera étayé davantage dans la deuxième version du plan afin d'éclairer plus précisément l'impact de la crise en matière de cohésion sociale et d'inclusion.

Plusieurs mauvais indicateurs

1. augmentation du risque de pauvreté financière ; → ARR/AI toujours sous le seuil de pauvreté : le CSNPH demande un relèvement au revenu minimum moyen garant qui permettrait une vie plus ou moins décente
2. Le taux de déprivation des enfants s'élève en Belgique à environ 15%. → il faut soutenir les parents et les aider à domicile (cercle vicieux de la tension entre travail et allocations . attention ce n'est pas le rux des allocations qu'il faut abaisser mais le revenu du travail qu'il faut augmenter pour les bas salaires
3. surendettement des ménages et le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu minimum d'intégration sont en augmentation. → la tendance est la même pour l'ARR/ AI (aussi effet pervers back to work) + complexité administrative qui provoque du non take-up . Si l'accès aux droits se faisaient pour tous, il y aurait encore plus de demandes de protection sociale
4. Les ventilations selon le niveau d'éducation montrent, également sans surprise, que les personnes avec un meilleur niveau d'éducation vivent dans des conditions plus favorables. Les personnes ayant au mieux un diplôme du secondaire inférieur sont particulièrement défavorisées → le cas de beaucoup d'enfants handicapés qui n'auront jamais à des emplois de qualité faute de formation qualifiante
5. Des écarts substantiels en termes de genre persistent pour l'indicateur de Risque de pauvreté → les jeunes filles handicapées sont encore moins qualifiées que les garçons handicapés

6. l'indicateur Inactivité professionnelle en raison de **responsabilités familiales** → **beaucoup de maman d'enfants handicapés arrêtent leur activité professionnelle** car manque de services à domicile et d'accompagnement de proximité : très peu de crèches inclusives et enseignement spécialisé parfois très éloigné .
7. Les indicateurs de **santé – aussi mentale**- évoluent également de manière préoccupante
- impact particulier sur la petite enfance, la jeunesse et les personnes âgées → les enfants et adultes handicapés ont été isolés et **confinés plus longtemps** en institutions ou à domicile que l'ensemble de la population ; ils ont **été privés de soins à domicile** (pas prévu par les nomenclatures → déficits non récupérables)

- ⇒ **1. LE COVID a augmenté ces exclusions ou créé de nouvelles exclusions pour les PH**
- ⇒ **2. L'analyse est incomplète notamment en matière d'accès aux soins et accompagnement de personnes ; il ne faudrait pas qu'on passe à côtés des solutions structurelles d'investissement qui s'imposent dans les domaines sociaux (soins et accompagnement de la personne**

Contribution aux objectifs du RFF

p. 10 : Certains groupes de la population ont toutefois subi des difficultés importantes, alors que dans le même temps d'autres ont été contraints à l'épargne forcée, du fait de l'incapacité à consommer. Dans ce contexte, **les inégalités socio-économiques devraient s'être accrues.**

Le plan de reprise et de résilience belge vise quant à lui à **atténuer durablement les effet sociaux** et économiques de la crise. Il est attendu qu'il bénéficie aux entreprises, **aux ménages et aux citoyens** et qu'il **stimule l'économie** à travers trois canaux en particulier :

Premièrement, les investissements publics réalisés soutiendront directement la demande agrégée de l'économie et la création d'emplois. Les entreprises qui seront sollicitées, par exemple pour la **réalisation de travaux d'infrastructures publiques** → il faut exiger **accessibilité des investissements aux PH**

Deuxièmement, les investissements et réformes publiques du plan devraient contribuer à faire rebondir la confiance des ménages et des entreprises, sensiblement affaiblie par la crise. Dans ce contexte, il est attendu qu'ils exercent un **effet d'entraînement** significatif sur le reste de l'économie, à la fois en matière **de consommation** et d'investissement privé. → **il faut continuer à soutenir relèvement allocations, lutte contre non take-up, accès aux droits dérivés ; environnement plus accessible, relèvement bas salaires**

p.11 Enfin, le plan dans son ensemble soutiendra le potentiel de l'économie, en préparant notamment ses forces vives aux défis et **aux métiers de demain**. Que ce soit à travers le soutien à la recherche et l'innovation, l'amélioration de la gestion de crise, la refonte partielle des politiques en matière d'éducation et de formation ou l'adoption de mesures visant une amélioration du fonctionnement général du marché du travail, le plan de reprise et de résilience contribuera à remettre l'économie belge sur les rails d'une croissance résolument tournée vers l'avenir. De nombreuses dispositions dans le domaine de l'éducation et de la formation doivent bénéficier en particulier **aux publics en situation de vulnérabilité, dont les jeunes**, pour qui les mesures de distanciation sociale et la détérioration de la

situation sur le marché de l'emploi peuvent avoir réduit les opportunités et assombri les perspectives. Le plan s'adresse à toute la population. Il se veut le garant d'une reprise inclusive, qui offre à chacun et chacune la possibilité non seulement de contribuer à la création de richesses mais également d'en récolter les fruits. L'attention portée aux infrastructures de soin et à leur adéquation aux besoins témoigne également d'une volonté de rendre notre système de soins de santé plus résilient.

→ OUI OUI et OUI dans le domaine de l'accompagnement des personnes : choix du lieu de vie (en réponse à la mortalité dans les grosses MR et MRS) ET Accompagnement en soins à la personne et à la famille qui vont avec !!!!

Lien avec le semestre européen (rappel des recomm à la BE)

Le programme national de réforme, qui sera associé à ce plan de relance et résilience, sera cohérent avec cet agenda de réforme.

Chapitre 2 . Description des axes et composantes du Plan

Ces axes et composantes sont encore susceptibles d'évoluer suivant le travail de priorisation des projets de réforme et investissement qui aura lieu dès les mois de janvier et de février, tenant compte notamment des avis de la Commission européenne et des organes consultatifs.

Tableau 1. Récapitulatif des axes et composantes Axes et composantes

Axe 1 : Climat, durabilité et innovation

- 1.1. Bâtiments - Efficience énergétique de bâtiments privés
- 1.2. Bâtiments - Efficience énergétique des infrastructures publiques
- 1.3. Energie - Réseaux alternatifs
- 1.4. Energie - Technologies émergentes
- 1.5. Environnement - Economie circulaire
- 1.6. Environnement - Gestion des terres et des eaux

Axe 2 : Transformation digitale

- 2.1. Digitalisation - Compétences et formations
- 2.2. Digitalisation - Administration publique
- 2.3. Digitalisation - Relation avec les citoyens / entreprises
- 2.4. Infrastructure numérique - Cybersécurité
- 2.5. Infrastructure numérique - Couverture fibre optique, 5G et nouvelles technologies

Axe 3 : Mobilité

- 3.1. Infrastructures cyclables et routes sûres
- 3.2. Transport public
- 3.3. Infrastructure ferroviaire
- 3.4. Ports et voies navigables
- 3.5. Véhicules électriques et infrastructure de recharge
- 3.6. Smart mobility

Axe 4 : Social et vivre ensemble

- 4.1. Enseignement et formation - Enseignement 2.0
- 4.2. Enseignement et formation - Inclusion, formation et emploi pour les groupes vulnérables
- 4.3. Santé - Numérisation et innovation dans les soins de santé
- 4.4. Santé - Renforcement de la résilience du système de santé
- 4.5. Infrastructure sociale - Logement pour les groupes vulnérables
- 4.6. Cohésion sociale - Bien-être, culture, enfance, jeunesse et sport

Axe 5 : Productivité

- 5.1. Formation et marché du travail

- 5.2. Soutien à l'activité économique et à la croissance potentielle via l'innovation et les exportations
- 5.3. Soutien aux entreprises, PME et indépendants
- 5.4. Modernisation de l'administration publique

P. 18. Axe 1. Climat, durabilité, innovation

bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, que les bâtiments privés qui sont publiquement accessibles et qui contribuent à remplir une mission de service public. Une attention particulière sera accordée au **logement social et aux ménages confrontés à des coûts d'investissement élevés.** → **accompagner le vieillissement et exiger l'accessibilité en même temps : un maintien à domicile coûte bcp moins cher à la collectivité qu'une place en structure collective**

d'autres rénovations peuvent être soutenues pour améliorer la santé, la sécurité et l'accessibilité des bâtiments et des infrastructures. → **pas peuvent mais doivent : une exigence dans le cahier de charge et une condition à la libération de subsides . il faut rendre les avis d'accessibilité technique obligatoire (comme certification sécurité Vinçotte)**

p.19 : Les projets proposés dans cette composante visent des interventions qui ont un impact direct sur l'efficacité énergétique. Néanmoins, **d'autres rénovations pourraient** être soutenues pour améliorer la fonctionnalité et l'accessibilité des bâtiments (par exemple, la construction de réseaux numériques dans les écoles, une meilleure accessibilité des théâtres pour les personnes à mobilité réduite). → **Non , doivent**

p.24. axe 2. transformation digitale

Afin de tirer pleinement profit de la standardisation des technologies numériques tant dans l'environnement privé des citoyens que dans le monde de l'entreprise, **70% de la population devrait avoir des compétences dans ce domaine à l'horizon 2025**

des initiatives concrètes de formation numérique et technique aux technologies numériques pour les citoyens

p.26 : soutenir des projets digitaux développés avec comme utilisateurs finaux les citoyens et/ou les entreprises

1. Ne **pas oublier des modules adéquats dans tous les domaines pour les personnes handicapées**
2. **exiger l'accessibilité l'environnement public et privé d'intérêt public** (directive EAA mais en plus ambitieux)
3. **attention , certaines personnes ne pourront jamais y parvenir ; prévoir des alternatives !!!**

P31 AXE 3 Mobilité

p.32 Transport public . Une attention particulière est accordée à la promotion de l'intermodalité. La construction de stations et de **carrefours multimodaux** nouveaux ou améliorés devrait permettre aux

automobilistes, aux cyclistes et aux piétons de passer sans difficulté aux transports publics. → exiger l'accessibilité aux PH et personnes âgées

Transport ferroviaire : évolue en fonction de la demande de capacité supplémentaire, mais aussi qu'elle soit entretenue et renouvelée de manière proactive afin de permettre un haut degré de fiabilité, de ponctualité et de sécurité. Une étude récente confirme qu'un important retard d'investissement doit être rattrapé si l'on veut améliorer durablement la qualité de l'infrastructure ferroviaire. → ET l'accessibilité dans tous les projets

Voitures électriques :

L'offre et le prix des véhicules électriques vont évoluer favorablement → rendre financièrement accessibles aux PH

accélérer le déploiement des infrastructures de recharge publiquement accessibles → et accessibles aux PH

p. 34 . Smart mobility : mettre l'accent sur les technologies de l'information et de la communication ; stimuler l'innovation aussi largement que possible. Le développement d'applications et de logiciels → aussi accessibles pour les PH

Axe 4. Social et vivre ensemble

p.37 Enseignement 2.0 - Le niveau de compétence numérique (et de certaines compétences de base) en Belgique reste inférieur à la moyenne de l'UE et diminue depuis quelques années. La disponibilité d'équipements adéquats et d'une connexion Internet pour tous les élèves et étudiants, ainsi que les dispositifs nécessaires de formation et d'accompagnement des enseignants sont insuffisants. Cette situation ne permet pas de soutenir de manière adéquate l'acquisition des compétences numériques requises pour l'insertion professionnelle future des élèves et des étudiants. En outre, l'existence de disparités significatives au sein du système éducatif demeure un sujet de préoccupation → Tous ces constats sont démultipliés pour les enfants et personnes handicapées : l'enseignement de qualité manque cruellement d'accessibilité ; l'enseignement spécialisé manque de qualification pour permettre aux jeunes d'accéder à un emploi de qualité

p.38 . inclusion, formation et emploi pour les groupes vulnérables

- Le baromètre de la fracture numérique développé par la Fondation Roi Baudouin a fait état de la faible inclusion numérique au sein de la société belge et a mis en lumière des inégalités importantes. En effet, 40% de la population belge est à risque d'exclusion numérique : 32% n'ont que de faibles compétences et 8% sont des non-utilisateurs d'Internet. Les personnes à faibles revenus sont particulièrement affectées par la problématique puisque près d'un tiers d'entre elles n'ont pas accès à Internet et 75% sont en situation de vulnérabilité numérique¹⁸. Les femmes isolées sont le public le plus vulnérable sur ce plan puisque 30% d'entre elles ne disposent pas de connexion au sein du foyer. → pour les PH, le taux est encore plus élevé

- participation de certains groupes cibles à la formation au sens large demeure faible, ce qui complique leur insertion professionnelle. En effet, certains groupes – seniors (particulièrement les femmes), population faiblement éduquée, population issue de l’immigration – présentent des taux d’activité plus faibles que ceux de la moyenne de l’UE

- des projets visant à soutenir l’insertion (ou la réinsertion) de groupes défavorisés sur le marché du travail, à travers deux leviers :

(1) Lutter contre la fracture numérique en offrant un accès plus large aux outils numériques (p.ex., via les espaces publics numériques et/ou le soutien à l’équipement informatique des ménages) et en accompagnant les populations dans l’acquisition de compétences numériques (p.ex., via des projets en collaboration avec différents types d’opérateurs compétents en la matière).

(2) Investir dans des stratégies de formation efficaces et performantes visant l’intégration durable de groupes cibles sur le marché de l’emploi via des politiques d’activation, des parcours de formation initiale et continue (p.ex., instauration de parcours de formation qualifiante et de formation systématique axés autour des compétences numériques et linguistiques) et de reconversion vers les métiers porteurs et en pénurie (p.ex., requalification professionnelle pour les travailleurs âgés).

→ on parle très peu des enfants handicapés, des enfants en décrochage scolaire, et autres enfants défavorisés : il faut de projets soutenant les enfants ET les familles

p.39 . Numérisation et innovation dans les soins de santé

- renforcer la résilience du système de santé belge

- des mesures structurelles permettant (1) d’inscrire les services de santé dans la transition numérique que connaissent l’ensemble des secteurs de la société et (2) d’encourager l’innovation dans le secteur de la santé afin de promouvoir des techniques de production médicales plus efficaces, plus efficaces et plus durables.

- imperfections systémiques dans la gestion des soins ; une stratégie efficace des services de santé passant notamment par une meilleure centralisation de la gestion des soins de santé entre les acteurs et un meilleur accès des citoyens à leurs données médicales, paraît nécessaire

p.40. Renforcement de la résilience du système de santé

- la pandémie de la COVID-19 a mis en lumière certains manquements affectant la résilience du système de santé lorsqu’il est confronté à une crise de santé publique.

- pénurie structurelle de professionnels et professionnelles de la santé, une pénurie ponctuelle de lits en soins intensifs (à certains moments de la crise sanitaire, le recours à des lits supplémentaires dans les unités de soins intensifs s’est avéré nécessaire) ainsi qu’une insuffisance des réserves stratégiques de fournitures essentielles. En outre, et malgré des mécanismes d’aide, l’accès aux soins de santé reste inégalitaire, poussant les personnes dans des situations précaires à reporter des soins parfois urgents.

- répondre de manière structurelle à ces défis de capacité, d'accessibilité et de résilience face à des situations de crise en développant de nouvelles structures hospitalières **permettant de répondre aux situations de crises potentielles** et en promouvant la création de solutions moins coûteuses en dehors de l'hôpital traditionnel

→ cette accessibilité des soins et accompagnement à tous ne fait pas seulement défaut durant les crises . Durant le COVID de nombreuses personnes (handicapées) ont été privées de traitement et suivi : pas de soins assurés , pas de remboursement prévu, pas de métiers disponibles, etc... . mais cette situation préexistait au COVID . Il faut aussi travailler sur ces domaines sur le long terme

→ Il faut aussi revoir la politique des soins et l'accompagnement en dehors des hôpitaux : maisons de repos, institutions PH → créer de nouveaux métiers et répondre aux attentes des familles pour quelle même puisse garder le lien avec la société (emploi, formation, etc.

→ il faut lier la question du soin à celle de la qualité de vie pour les malades chroniques, Ph, personnes âgées , etc : la question du (des) lieu (x) de vie (et d'activité professionnelle, formation...) quand une personne est en perte d'autonomie est brûlante ; le plan ne peut pas passer à côté de cette préoccupation .

p.41. logements pour les groupes vulnérables

Une meilleure intégration des groupes vulnérables pourrait à la fois **favoriser la cohésion sociale** tout en promouvant une croissance plus inclusive. On peut citer parmi ces groupes les citoyens hors UE (incluant les réfugiés et les demandeurs d'asile), les personnes LGBTQI+ en situation d'exclusion, les femmes victimes de violences intrafamiliales, les individus en précarité économique, famille monoparentale à faible revenu, etc.

Les projets inclus dans cette composante visent à investir dans **des structures d'accueil nouvelles** ou existantes, et/ou à mettre en place des dispositifs permettant de réorienter l'utilisation de certains espaces disponibles afin d'offrir aux groupes précités des conditions de vie décentes et in fine faciliter leur intégration sur le marché du travail (voir la composante "Inclusion, formation et emploi des groupes vulnérables").

→ ne pas oublier les PH !!! la situation d'isolement dans les institutions était inacceptable. Il faut réduire la taille des collectivités de vie et proposer aux PH des alternatives : aides à domicile, structures collectives, etc

p.41 cohésion sociale

La fermeture **des écoles** durant le premier confinement et le recours à l'enseignement à distance ont restreint le rôle de l'école en tant que créateur de cohésion sociale.

Les difficultés (matérielles et financières, perte de contact social) rencontrées par les citoyens dans le contexte de la crise ont pu mener à des situations d'**isolement** au niveau psychosocial (on a observé notamment une augmentation des demandes d'assistance psychologique, en particulier pour les enfants et les adolescents)

Un risque d'exclusion sociale pour les personnes souffrant de déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles, qui sont confrontées à des obstacles importants pour participer à la vie économique et sociale (se traduisant notamment par une très faible participation au marché du travail - de seulement 23% -, et un risque de pauvreté accru).

Les projets proposés dans le cadre de cette composante visent à répondre aux défis conjoncturels et structurels évoqués ci-dessus par (1) l'investissement dans des lieux d'échange nouveaux et existants dédiés à la culture, à la jeunesse et au sport, (2) l'amélioration des conditions d'accueil de la petite enfance et (3) la mise en place de dispositifs dédiés à des groupes cibles tels que les personnes avec un handicap et les personnes en situation de détresse psychologique. → C noté : on attend de voir ce qu'il y a dedans

Axe 5. Productivité

Atteindre un taux d'emploi plus élevé exige non seulement d'investir dans la formation, mais aussi d'activer largement les chômeurs et les personnes qui ne participent pas au marché du travail. L'économie sociale peut contribuer à relever ces défis. Pour les personnes éloignées du marché du travail, découragées et qui ont besoin d'un soutien, un travail à part entière et durable est un élément clé d'intégration dans la société. Il y a lieu dans ce cadre, de parvenir à un marché du travail plus inclusif.

Dans ce contexte, cette composante rassemble des projets qui poursuivent un ou plusieurs des objectifs suivants : préparer les jeunes aux métiers de demain, préparer les travailleurs aux multiples mutations en matière d'emploi et assurer globalement un fonctionnement plus efficace du marché du travail.

⇒ On attend de voir les projets : il faut qu'il prévoit et finance l'accompagnement dont ont besoin les PH pour travailler . Attention ,certaine personnes ne pourront jamais travailler ; ne pas les pénaliser et garder taux allocations pour vivre dignement - durant les périodes de rupture auss